



Le Tri M I E R S triel



OCTOBRE 2008 – N°02

LE MOT DU MAIRE

Le 2^{ème} numéro du TriMIERStriel traite principalement des ordures ménagères. Sujet d'actualité et qui continue à nous poser des problèmes car tout n'est pas résolu avec la pose des conteneurs. Il faut reconnaître que beaucoup d'emplacements ne sont pas satisfaisants. Déjà il y en a trop et en particulier ceux qui sont dans le bourg défigurent leur environnement. Nous avons souvent des réflexions de non-Miersois sur ce sujet. Aussi nous allons être amenés à les déplacer dans des endroits plus discrets. Si vous avez des propositions à nous faire, nous les acceptons volontiers d'autant plus que maintenant nous avons instauré la boîte aux lettres pour les recevoir. Nous espérons que vous comprendrez ces modifications et merci de votre aide.

Bernard CALMON

Vous pouvez déposer vos opinions, idées ou suggestions dans la boîte aux lettres de la mairie.

Vos courriers seront lus en conseil municipal

Si certaines personnes de votre voisinage n'ont pas reçu le premier numéro du TriMIERStriel, elles peuvent en retirer un exemplaire à la mairie ou à l'agence postale.

Réunion du conseil municipal du 03 juillet 2008

SIVU La Source. Le conseil municipal a donné son accord à l'ouverture et au virement de crédits d'un montant de 6867.11€ au SIVU MIERS ALVIGNAC. La SA MIERS ne payant plus les loyers, le SIVU ne dispose plus de trésorerie nécessaire pour le paiement d'un emprunt. La participation de chaque commune membre (Miers & Alvignac), s'est faite au prorata du nombre d'habitants.

Les conseils municipaux de Miers et d'Alvignac ont rencontrés Mr Poulain, porteur d'un projet sur le site de la Source, pour une réunion d'information. Certains points sont encore à étudier avant la validation de l'acte par Me Beaujean.

Centre de stockage de déchets radioactifs. Suite au courrier de Mme la Préfète du Lot concernant l'appel à candidature d'un site susceptible d'accueillir un centre de stockage de déchets radioactifs à vie longue, le conseil municipal indique que notre commune n'est pas volontaire.

Réunion du conseil municipal du 05 septembre 2008

Point sur la rentrée scolaire. L'école de Miers compte 16 élèves scolarisés en CE1. Au total 132 élèves sont scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal.

Madame Véronique COUDERC assure la garderie, assisté de Bernard RIEUX pour les heures de cantine.

Devenir du Presbytère. Il sera proposé à Lot-Habitat pour être rénové, en vue de sa location. C'est un moyen de conserver ce bâtiment du patrimoine de la commune, tout en assurant sa rénovation ; notre commune n'ayant pas les moyens d'agir seule.

Une réflexion est engagée sur le regroupement des communautés de communes du pays de Padirac et Gramat.



LE RECYCLAGE DE NOS DECHETS ...

Le recyclage de nos déchets constitue un acte écologique essentiel à la portée de tous. Depuis 1998, deux modèles de conteneurs sont présents sur notre commune.

Le conteneur « marron » destiné aux déchets ménagers en sacs et le conteneur « vert » destiné aux objets recyclables. Les deux conteneurs ont des circuits de ramassage bien distincts. Le contenu du conteneur marron est incinéré ; Les déchets recyclables collectés dans les bacs verts sont d'abord acheminés vers le centre de tri de Saint Jean Lagineste. Après séparation par matières et évacuation du refus (erreurs de tri), ils sont tous expédiés vers des unités de recyclage où ils sont transformés pour être ensuite utilisés comme matière première dans diverses industries. Ces usines sont situées en France, mais aussi dans d'autres pays européens (Espagne, Allemagne).

Bilan du tri sélectif sur la Communauté de communes de Padirac



En 2007 >>> 94 tonnes de déchets « recyclables » collectées
36.05 % de refus (moyenne de référence départementale : 32.50 %)
124 tonnes de matières « recyclées »

Avec ces résultats, sur le plan de la qualité du tri, la Communauté de communes de Padirac se situait en dessous de la moyenne.

En 2008 >>> Une tendance encourageante est constatée sur les 12 derniers mois. Les résultats des analyses mensuelles effectuées au centre de tri de St Jean Lagineste montrent une légère baisse du taux de refus qui se situe à ce jour à 34.52%.

Bien évidemment, il serait souhaitable d'accentuer cette amélioration pour rejoindre le groupe des collectivités qui enregistrent de bien meilleurs résultats. Pour cela, il suffit de respecter les consignes de tri.

Les déchets verts

Déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas... Tous ces déchets que l'on appelle « déchets verts et fermentescibles » peuvent servir à faire du **compost** soi-même dans son jardin, ou via une plate-forme de compostage à la déchetterie de Gramat. Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans la nature ou dans des lieux qui ne sont pas prévus à cet effet.

Le site qui accueille actuellement des déchets verts (ancien dépotoir) sera prochainement fermé.

Nos agents municipaux n'ont pas pour mission de collecter vos déchets verts



Le centre de Tri de St Jean Lagineste met à votre disposition pour 20€, un composteur, accompagné de 3 poubelles, qui vous permettront de recycler vous-même vos déchets verts.

Renseignez-vous au 05.65.10.86.19.

Sachez aussi que pour vos plantations, du compost prêt à l'emploi est à votre disposition à la déchetterie de Gramat.

Les objets encombrants et dangereux

Gravats, ferraille, huile de vidange, vieux vélos, peinture, etc. tombent dans cette catégorie. Amenez-les à la **déchetterie** de Gramat. Ces déchets seront placés dans des conteneurs adaptés et orientés vers des filières de traitement organisées.



Voici les horaires d'ouverture de la déchetterie de Gramat

	Matin – 09h00 à 12h00	Après-midi – 14h00 à 18h00
Lundi et jeudi	Fermé	Ouvert
Mardi, mercredi, vendredi	Ouvert	Ouvert
Samedi	Ouvert	Ouvert jusqu'à 17h00

Le verre

Seuls les **emballages en verre** (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet. Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage : cela rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.



Ces objets sont recyclables :

- Boîtes et suremballage en carton, briques alimentaires, bidon de sirop, **aérosol**, barquette aluminium, boîte de conserves...
- Flacons de produits ménagers et d'hygiène, bouteille de soda, d'eau, d'huile, flacons de mayonnaise ou de sauce tomate...

Voici quelques exemples d'objets qui ne sont pas recyclés :

- **Sacs plastiques**,
- **Petits emballages en plastique** tels que les pots de yaourt, de crème fraîche ou les barquettes en polystyrène,
- **Tout ce qui contient des restes**, les couches-culottes, les papiers salis ou gras, les barquettes sales, les mouchoirs en papier et autres articles hygiéniques,
Films plastiques enveloppant les revues et les emballages

Il n'est pas nécessaire de laver les emballages en plastiques, il suffit de bien les vider. Trier ne signifie pas nettoyer mais simplement débarrasser au maximum les emballages de leur contenu. Ils ne doivent pas salir les autres emballages. Il suffit de bien vider ces emballages pour pouvoir les recycler. Il est inutile de les rincer et de les laver. Cette manipulation consomme de l'eau... qu'il faut ensuite traiter.



Afin de limiter les coûts de collecte, il est envisagé de procéder à des regroupements de containers, dans un premier temps **dans le bourg** puis par la suite sur **l'ensemble du territoire communal**. Les containers seront donc **retirés à certains endroits** pour être plus nombreux à des points déterminés.

La **qualité du tri** permettra aussi de limiter les coûts ; en effet un mauvais tri entraîne pour la collectivité des pénalités qui se répercuteront sur la redevance que chacun paie tous les ans.

Pour ne pas voir notre redevance augmenter, jouons le jeu, **TRIONS MIEUX !**



Animations, sorties, balades, infos...

L'association « **SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE MIERS** »
reprend du service

Les membres du bureau sont :

Président d'honneur : Cayre Henri
Président : Boudsocq Christian
Trésorier : Alaux Jacques
Secrétaire : Lamic Véronique

L'association sera représenté par plusieurs commissions :



- Commission petit patrimoine .
- Commission archéologie/géologie/minéralogie/
paléontologie/spéléologie.
- Commission archives/documents.
- Commission environnement .
- Commission publication.

En vue d'une exposition ,l'association recherche toujours des
copies de vieux documents, photographies.

Un inventaire sur les gariottes de la commune est en cour de
réalisation par l'association , cette publication sera en vente en
fin d'année 2009.

Timéo est né le 02 juillet – Fils de Aurélien LACAZE et
Aurélie MIGUEL, domiciliés à Auru

Le 10 septembre, c'est Léo qui est naît, au foyer de
Denis LEPEYTRE et Magali MOULIN, domiciliés à Auru

*Félicitations aux parents et
bonne santé aux bébés !*

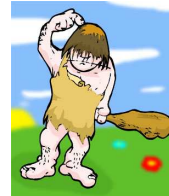


Recensement Internet

Une fiche de renseignements à
compléter est disponible à la mairie,
pour recenser les personnes qui
souhaiteraient bénéficier de la
technologie ADSL pour leur
abonnement Internet.

Fête de la Science

mercredi 19 novembre
De 9h30 à 12h00



Sur le site des Fieux, le thème sera
l'évolution des paysages de l'ère
secondaire aux hommes préhistoriques.
Ateliers animés pour les familles ou
individuellement.

Les cours de **Gym Volontaire** ont repris

>>> le lundi à 14h00, à la salle de la
mairie de Miers

>>> le jeudi à 20h30, à la salle
communale de Padirac.

*Se renseigner au 09.51.19.69.57 chez
Sylvie DAILLON*

Un repas d'automne est organisé le 12
octobre, à Alvignac, par **le club des
aînés.**

Suivront un goûter en novembre et le
repas de fin d'année chez Tina.

*Renseignements chez Alice LAVERGNE
au 05.65.33.60.48*

Bibliothèque

Elle se situe à La Mairie

Le bibliobus passe trois fois par an
pour renouveler des livres (pour
tous les âges) prêtés par la
bibliothèque départementale.
Le prêt de livres est gratuit

C'est bon à savoir

Permanence de Mr le Maire

Lundi & Mardi : 14h-16h

Vendredi : 11h-12h

Samedi sur Rendez-vous

DEPOT LEGAL – OCTOBRE 2008

La garderie scolaire est ouverte les
jours d'école, de 08h00 à 09h00 &
de 16h30 à 18h30.



Se renseigner à la mairie